



Ecole élémentaire Camille Macarty

NOTE DE RENTREE 2021-2022

L'école

Horaires de l'école :

Le matin de **8h à 11h30** ; l'après-midi de **13h à 15h30**
Pas d'école le mercredi matin
 Ouverture du portail et accueil des élèves dans la cour à **7h50 et 12h50**

Les enfants **sans les parents** entrent et attendent dans la cour la sonnerie de **8h** pour entrer en classe.

La pause méridienne et les temps périscolaires sont sous la responsabilité de la mairie.

A la sortie des classes, un petit temps (fin d'activité, rangement...) est nécessaire avant que les élèves se présentent au portail.

Absences et retards

Toute absence doit être signalée.

- Si l'absence est prévue : vous pouvez mettre un mot dans le cahier de liaison
- Si l'absence est imprévue : vous devez contacter l'école

Privilégiez le mail : ce.9740176Y@ac-reunion.fr
 Ou par téléphone : 02.62.42.07.78

Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée et signer une décharge de responsabilité.

- **En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.**

Les enfants doivent arriver à l'heure.

Chaque retard perturbe la classe. Pour des raisons de sécurité, **le portail de l'école sera fermé dès 8h.**
 L'élève retardataire devra obligatoirement passer par le bureau pour obtenir un billet ; un parent l'accompagne jusqu'à la classe.

En cas d'absences ou de retards répétés et injustifiés, la directrice en informe l'Inspecteur de l'Éducation Nationale qui signale aux services compétents de l'Inspection Académique.

Relation parents-école

Chaque enseignante organisera, avec les modalités possibles, une réunion de rentrée. Si les conditions sanitaires ne le permettent pas, chaque enseignant(e) transmettra une note d'informations aux familles.

Nous vous demandons de vérifier chaque jour les cahiers de liaison. Chaque enseignante prend note de vos messages également.

Toutes les feuilles distribuées et collées doivent être signées par les parents.

N'hésitez pas : le dialogue permet souvent de résoudre facilement les petits problèmes et d'éviter les malentendus !

Pour toute prise de RDV, merci d'indiquer vos disponibilités ainsi que le sujet de l'entretien.

Les documents

Les documents de rentrée sont à nous retourner le plus vite possible :

- La fiche de renseignements dûment complétée
- L'attestation d'assurance.

L'assurance scolaire est vivement conseillée. Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties).

Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ses risques.

- **Responsabilité civile :** couvre les dommages causés à autrui par votre enfant.
- **Responsabilité Individuelle Accident** couvre les dommages subis par votre enfant.

Il est recommandé de remettre une copie de l'attestation à l'enseignant(e) au plus tôt.

La coopérative

Nous vous demandons avec l'accord du conseil d'école une participation volontaire de 10 euros pour l'année comprenant l'adhésion à l'OCCE et au titre d'une participation aux différentes manifestations et projets éducatifs (spectacles, achats de fournitures divers...) Paiement à l'enseignante de la classe

Santé

Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné, **surtout en cas de fièvre.** Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf cas particulier vu avec le médecin scolaire). En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école.

En cas de pathologie chronique (allergie, asthme, épilepsie...), aucun traitement ne peut être administré hors PAI.

Merci de revenir vers la directrice en cas de création ou de réactualisation nécessaire du PAI.

Les APC

L'organisation annuelle du temps scolaire inclut **des activités pédagogiques complémentaires (APC).**

Les APC sont proposées aux élèves en sus des 24h hebdomadaires d'enseignement, et doivent être pleinement investies pour soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles, et contribuer à la maîtrise de la langue française pour tous.

Les APC auront lieu **les lundis et jeudis de 15h30 à 16h30** selon un calendrier qui vous sera communiqué par la maîtresse.

Votre accord est nécessaire pour que cette aide puisse être apportée à votre enfant. Votre adhésion à ces activités pédagogiques complémentaires vaudra engagement : votre enfant participera systématiquement aux différentes séances, toute absence devra être signalée et justifiée.

L'élection de parents d'élèves

L'élection de parents d'élèves aura lieu le vendredi 1^{er} octobre.

Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler le plus rapidement possible aux enseignants qui transmettront aux délégués de parents élus.

Le protocole sanitaire

L'accueil et les enseignements s'organisent selon quatre niveaux de circulation du virus.

L'analyse régulière de la situation sera faite par le Ministère de l'Éducation nationale et le passage d'un niveau à l'autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial.

Le niveau auquel l'école sera soumise sera affiché à l'entrée de l'école.

Vous pouvez retrouver les modalités d'accueil et d'enseignement selon chaque niveau : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Les temps de récréation et de sorties des classes sont soumis à ce protocole sanitaire.

Vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à l'école si :

- Apparition de symptômes évoquant la COVID 19
- Apparition de fièvre (>38°)
- Test positif de l'enfant ou d'un membre de la famille
- Votre enfant est considéré comme cas contact

Tout enfant développant à l'école des symptômes évoquant la COVID sera isolé et devra être récupéré le plus rapidement possible.

Les familles doivent être joignables à tout moment.

*Toute l'équipe éducative
vous souhaite
une très belle année scolaire !*

Lu et pris connaissance le

Signature :